

### 3 – REGIME FEODAL ET MOYEN AGE – REFORME

Pour le véritable chrétien, la loi suprême du monde réside dans le respect du Décalogue. Chaque fois qu'un peuple est prospère, les « *sociologues* » catholiques (par exemple Le Play) (1RD) expliquent sa prospérité par sa fidélité à la constitution éternelle de Dieu. Dieu n'a-t-il pas fait pour les hommes, comme pour les fourmis et les abeilles, des règles de vie génératrices de « *paix sociale* » et de « *stabilité du bien être* » (1MP), le Décalogue résume ces règles de vie, l'autorité paternelle (« *Tes père et mère honoreras* »), la religion (« *Un seul Dieu adoreras* ») ; la propriété (« *Le bien d'autrui tu ne prendras* ») etc... Au contraire, toutes les fois que des maux frappent une nation, cela tient à l'abandon général des principes de la « *Constitution éternelle* » Invasions, révolutions, luttes intestines, instabilité, guerres, tout cela vient de ce qu'on avait la prétention de réaliser l'ordre et la paix sociale sans tenir compte des lois divines : « *Par une étonnante vanité, les hommes prétendent tirer d'eux-mêmes leur bonheur; mais la divine sagesse se rit d'eux* » (2MP). C'est ainsi qu'on entend parfois de pieux personnages regretter ouvertement le Moyen-âge, époque bénie entre toutes où la constitution éternelle de Dieu fut le plus respectée par les pouvoirs publics (3MP) ., quand on sait que le « *sentiment religieux* » des classes dominantes se résumait en une haine farouche du païen, du juif, de l'hérétique, et se conciliait avec les pires débauches, les vols, les rapines, les violences, les déprédations, l'emportement des luttes et des instincts les plus vils (4MP), on sent bien que les regrets de nos noblaillons et la nostalgie des castes découronnées concernent les privilèges dont ils jouissaient alors avec sécurité plus encore que les moyens de coercition spirituelle qui les sauvegardaient. Ce qui est sûr, c'est qu'on trouve en cette époque « *merveilleuse* » les aveux les plus candides des intentions et des objectifs de la puissance cléricale. Aux mœurs dissolvantes des papes et des moines de tous calibres, pendant la période décadente de la société féodale succède en effet une réorganisation ecclésiastique, une renaissance de l'autorité rendue nécessaire par la fermentation sociale : villes et bourgeoisies qui s'émancipent, artisans qui s'organisent en corporations, négociants qui commencent à créer le capital mobilier, ruraux qui secouent déjà le joug de leurs seigneurs...

C'est à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle que le fameux Dictalus papae (5MP) définit l'idéal de la papauté : « *avoir l'autorité absolue sur tous, le clergé aussi bien que les princes.* »

Puis Innocent III (6RD) proclame le pape « *vicaire de J.C. successeur du Seigneur, Dieu du Pharaon, en deçà de Dieu et au delà des hommes* » Enfin, Boniface VIII, à la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle édifie la théorie célèbre des deux glaives (Bulle Unam sanctam) (7MP) : « *Le pape, vicaire du Christ, Christ lui-même, a deux glaives, le spirituel et le temporel ; le glaive spirituel est dans sa main, le glaive temporel dans la main des rois, mais les rois ne peuvent s'en servir qu'en faveur de l'Eglise* » (8MP). Par ce moyen, certes, l'ordre règne, si l'on peut dire. L'ordre règne grâce aux bûchers, à la torture, à la délation organisée, à l'activité ignoble des commissions extraordinaires, et des tribunaux de l'Inquisition. L'ordre règne parce que l'Église impose aux princes de jurer solennellement d'exterminer les hérétiques, promet des indulgences aux dénonciateurs, prêche des croisades et interdit aux médecins de soigner les infidèles.. L'ordre règne par le fer et par le feu, en même temps que des garnisons entières de moines travaillent à falsifier grossièrement les textes et documents historiques (9MP) comme si l'orgueilleux appareil d'autorité prétendait étendre son pouvoir sur l'avenir..

Il faut l'inconscience ou l'hypocrisie supérieure du pudique sénateur de Lamarzelle pour regretter cette époque si riche, en effet, en enseignements de toutes sortes. Nous en retiendrons la

confirmation éclatante de l'interprétation marxiste des superstructures. Les idéologies imposées par la force à un monde en état de fermentation révolutionnaire, les institutions qui tendent à consolider? Un état d'équilibre social rendu instable par les transformations profondes de l'économie, tout cela se calque exactement sur les besoins des classes dirigeantes. Contre le mouvement des Communes, pas d'ennemi plus violent, plus systématique, plus acharné que l'Eglise : « *Commune, nom nouveau, nom détestable* », dit l'abbé Guibert de Nogent [\(10MP\)](#). L'évêque de Beauvais est bien contraint d'accorder une charte aux bourgeois de la ville. Mais l'éminent Yves de Chartres considère que « *de tels pactes sont nuls de plein droit et contraires aux canons et aux doctrines des Saints-Pères* ». Comme une véritable révolution économique s'opère avec l'extension des échanges et la naissance du capitalisme commercial, l'Eglise comprime de toutes ses forces les aspirations nouvelles pendant plusieurs siècles. « *Serfs, s'écrie l'archevêque de Reims, soyez soumis en tout temps à vos maîtres et ne venez pas prendre comme prétexte leur dureté et leur avarice; restez soumis, a dit l'Apôtre, non seulement à ceux qui sont bons et modérés mais à ceux qui ne le sont pas* » [\(11MP\)](#).

Mais la décadence féodale s'accroît si bien que l'Eglise voit s'ébranler ses propres fondations. Pendant plus de cent cinquante ans, les convulsions les plus formidables vont secouer les différentes régions de l'Europe. Des sectes innombrables, des mouvements religieux dissidents, des insurrections, des répressions sanglantes, des persécutions renouvelées et impitoyables, des alliances des classes révolutionnaires suivies de trahisons, des fanatismes mystiques et d'admirables héroïsmes de conducteurs d'hommes [\(12MP\)](#), tout cela concourt à l'établissement de la monarchie nationale, forme d'absolutisme rendue nécessaire par la révolution économique. Il faut en effet briser politiquement la noblesse féodale, devenue un obstacle au mouvement de l'histoire pour favoriser l'établissement d'une nouvelle économie qui s'étend au cadre de la nation. Le pouvoir royal traduit cette nécessité et c'est pourquoi le roi a souvent pour lui les classes qui montent, petite noblesse et bourgeoisie, bas clergé et paysannerie.

Quant aux dignitaires ecclésiastiques, ils sont obligés de céder à la plupart des cités un certain nombre de prérogatives. Les monastères ont à souffrir des jacqueries et l'idée d'une sécularisation des biens énormes rassemblés par l'Eglise prend corps dans la paysannerie exaspérée. Suivant le degré de développement des forces de la production, ce sont des classes dominantes différentes qui opéreront ce transfert à leur profit, les princes en Allemagne, la monarchie absolue en France, tandis que le clergé résistera et tiendra sous sa domination l'Espagne, l'Italie et l'Autriche. Dès lors les formes de suprématie politique et les formes de suprématie spirituelles s'associent sur de nouvelles bases.

Dans son discours sur l'Histoire Universelle, Bossuet montre au dauphin de France l'accord entre son devoir de souverain et de chrétien. Il lui rappelle Clovis, Charlemagne, Saint Louis et de quel père Dieu l'a fait naître; il évoque le souvenir des services rendus de tout temps par sa maison à l'Eglise dont les ancêtres ont mérité d'être appelés les fils aînés « *qui est sans doute le plus glorieux de leurs titres* ».

« *Employez toutes vos forces à ramener dans l'unité tout ce qui s'en est dévoyé, et à faire écouter l'Eglise par laquelle le Saint-Esprit prononce ses oracles* » [\(13MP\)](#).

En même temps, le même Bossuet dicte aux manants leurs devoirs :

« *Aucun excès de pouvoir, pour démesuré qu'il soit, ne justifie le recours du peuple à la force. L'unique remède offert aux maux des citoyens en quelque nombre qu'ils soient, c'est le devoir de patience contre la puissance publique.* »

De leur côté les protestants d'Allemagne imposent à leurs sujets leurs conceptions religieuses, et condamnent avec une rigueur inexorable les conceptions adverses. Au bûcher de Giordano Bruno ou au procès de Galilée correspond la condamnation de Copernic ou le bûcher de Michel Servet, brûlé à Genève par Calvin. Mais le catholicisme déchiré par la Réforme fait un nouvel effort d'unité et de discipline. C'est vers la concentration des moyens d'actions qu'il s'oriente : De cette époque datent les ordres de combat comme les jésuites, les institutions comme l'Index, et les diverses Congrégations (Sixte-Quint), l'unité de commandement et son corollaire l'infailibilité du pape (proclamée bien plus tard sous Pie IX) [\(14MP\)](#).

Certes, ce rétablissement assure à l'Eglise une nouvelle période de prospérité et de splendeur. Étroitement associée à la puissance temporelle, elle partage avec la monarchie les avantages d'une domination prestigieuse. C'est le règne des rois très chrétiens dans la France, « *filles aînées de l'Eglise* ». Cela ne va pas sans tiraillements entre Rome et Versailles. Gallicanisme et ultramontanisme représentent les deux courants, national et, papiste, qui agitent la vie du haut clergé. Jusqu'à la veille de la Révolution, les intérêts communs entre l'Eglise et l'Etat sont suffisamment nombreux pour favoriser une collaboration profitable. Les biens de l'Eglise s'accroissent grâce à l'exemption d'impôts, aux captations d'héritage, aux droits de mainmorte, aux offrandes et aux aumônes des fidèles et aussi à cet impôt légal qui lui est réservé exclusivement la dîme.

Rabaut Saint-Etienne [\(15RD\)](#) évaluera la richesse foncière de l'Eglise à un cinquième du sol.

Mais déjà un certain divorce s'opère entre le pouvoir monarchique inquiet, menacé, et les rigoureux commandements des papes. Le protestantisme, plus tolérant, répare ; la liberté de conscience, la liberté de discussion, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, sont plus ou moins ouvertement revendiquées dans les cercles les plus hardis d'une classe nouvelle. Encore timidement cependant. Dans les textes et les manifestations officielles, la subordination de la religion aux intérêts de l'Etat est plutôt généralement demandée. On tolère bien, quelques minorités non-conformistes, mais on éprouve le besoin de justifier l'existence « *d'une religion dominante* » dans l'intérêt de « *l'ordre public* ».

Et nous voici à la veille d'une nouvelle secousse révolutionnaire qui ébranle toute la structure sociale. Non pas, comme l'affirment les écrivains catholiques superficiels ou intéressés, par la faute des idées subversives qui se sont substituées aux idées religieuses. (« *La Révolution française a été le dernier tome de l'Encyclopédie* », a écrit de Bonald.)[\(16RD\)](#) Mais parce que le mode de production, les transformations techniques et les modifications corrélatives de structure sociale rendaient impossibles le maintien de la dictature monarchique et du régime féodal de propriété.

## Notes :

(1MP) Le Play : le programme des unions de la paix sociale, p.59

(1RD)Le Play (1806-1882), haut fonctionnaire et sociologue issu d'un milieu maritime catholique, se félicitant de ce milieu « *à l'abri des opinions délétères qui, depuis 1789, étaient propagées dans la majeure partie de la France* ». Longtemps conseiller de Napoléon III pour les questions sociales, après

1871 il abandonne le travail de « *conseiller du Prince* » pour créer un réseau d'Unions pour la paix sociale qui, à sa mort en 1882 compteront 3000 membres. Sa pensée sociale est foncièrement réactionnaire ; il est hanté par l'idée de recherche de la stabilité sociale. La fin de l'Ancien Régime et surtout la révolution de 1789 ont profondément affecté le corps social. Il rejette les Lumières et en particulier la philosophie de Rousseau.

(2MP) Saint Augustin : De civ. Dei, I, XIX, C, IV et X.

(3MP) Lamarzelle : L'anarchie dans le monde moderne, P. XVII.

Additif RD : Gustave de Lamarzelle est un homme politique né le 4 août 1852 à Vannes et décédé le 16 mars 1929 à Paris. Il sera député du Morbihan de 1885 à 1893 puis sénateur de cette région de 1894 à 1924. Il siège à droite, parmi les conservateurs. Boulangiste, il fut un ardent défenseur de l'enseignement libre. Il a aussi été avocat, professeur à la Faculté de droit de l'Institut catholique.

(4MP) « *Grégoire de Tours mentionne des évêques ivrognes, grossiers, brigands, qui en temps de paix exerçaient le métier de coupeurs de bourses; les documents abondent en prêtres assassins, adultères, en évêques batailleurs, cupides et dissolus. La simonie, le mariage et le concubinage des prêtres étaient des pratiques courantes. L'exemple venait de haut. Le Latran, écrit Mgr. Duchesne, était devenu un mauvais lieu... on parle d'un diacre ordonné dans une écurie, de dignitaires aveuglés ou transformés en eunuques. La cruauté complétait l'orgie. On racontait qu'il arrivait au Pape de boire à la santé du diable.* » F. Sartiaux : Foi et Science au Moyen Age, p. 40.

(5MP) Dû à Hildebrand devenu pape sous le nom de Grégoire VII.

(6RD) Innocent III, né en 1160, pape de 1198 à 1216 considéré par l'église comme le plus grand pontife de la période médiévale, il joue un rôle essentiel dans l'affirmation du pouvoir spirituel vis-à-vis du pouvoir temporel : il considère que l'empereur et les rois tiennent directement de Dieu leur pouvoir et l'accomplissent comme ils l'entendent, de même que le pontife dans le sien. Toutefois ce dernier, parce qu'il est le vicaire du Christ, peut exceptionnellement (en l'absence de toute juridiction compétente ici-bas pour arrêter une décision ou en cas de péché grave) se substituer à eux et prendre des mesures à leur encontre

(7MP) C'est au lendemain de cette proclamation que Guillaume de Nogaret humilie le pape et révèle ainsi la fragilité de son pouvoir vis-à-vis des rois.

(8MP) F. Sartiaux, toc. cit., pp. 77-78.

(9MP) Guignebert : Le christianisme médiéval et moderne, pp. 60-61.

(10MP). F. Sartiaux, loc. cit., pp. 98-99.

(11MP) F. Sartiaux. loc. cil., pp. 98-99.

(12MP) Cf. Engels : « *La guerre des paysans en Allemagne* ».

(13MP) Quatre ans après la publication du discours sur l'Histoire Universelle, l'Edit de Nantes était révoqué.

(14MP) Cf. Richard Kreglinger : L'évolution religieuse de l'humanité, p. 178.

(15RD) Rabaut Saint-Etienne (1743-1793): Issu de milieu protestant, il se consacre à la fin du règne de Louis XVI au combat pour la liberté de culte au profit de ses coreligionnaires. Rappelons que la justice royale est toujours fondée sur l'abrogation de l'édit de Nantes. Il obtient l'Édit des non-catholiques, dit Édit de Tolérance, signé par le Roi Louis XVI le 7 novembre 1787. Il est toutefois limité à l'état civil. Tout en regrettant ses limites, Rabaut Saint-Étienne se réjouit de la signature du texte. Député du Tiers de la sénéchaussée de Nîmes et participe à l'élaboration de la constitution de 1791. Président de l'assemblée conventionnelle de janvier à février 1793, il engage la lutte contre la commune et l'aile gauche des Hébert-Marat. Mis en état d'arrestation avec le girondins, il est guillotiné le 5 décembre 1793.

(16RD) Louis, Gabriel Ambroise de Bonald : (1754-1840) Monarchiste et catholique, ce gentilhomme rouergat issu d'un milieu de juristes, soutint la révolution et la constituante, mais rentra très vite dans l'opposition royaliste, il fut la grande voix des légitimistes. Dans ses nombreux ouvrages, il s'attaque à la Déclaration des Droits de l'Homme, au Contrat social de Rousseau et aux innovations sociales et politiques de la Révolution pour prôner le retour à la royauté et aux principes de l'Église catholique.

Il est considéré depuis Émile Durkheim comme un des fondateurs de la sociologie.